BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, décembre 2026



BODZ'INFO

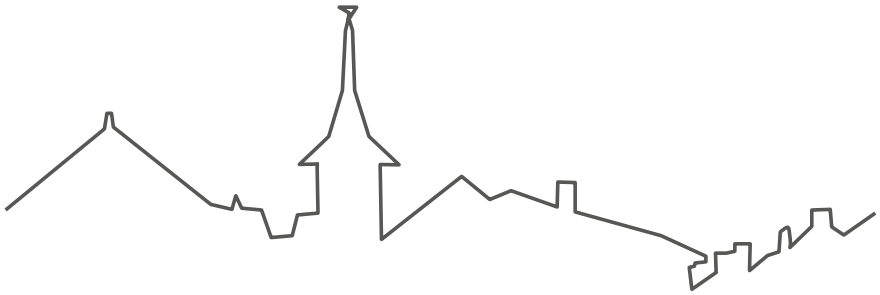



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil général à la Maison Bodzérane :

Vendredi 4 décembre 2026 à 18h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2026
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026
4. Assermentations / Démissions
5. Communications du Président
6. Communications de la Municipalité
7. Communication des commissions de Recours, ASSAGIE, SIDEP/AIEE, SIDERE, SDIS
8. Préavis municipal n° 07/2026 – Budget communal 2027
9. Préavis municipal n° 08/2026 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2026-2031
10. Divers et propositions individuelles
11. Invitation au repas de fin d'année au foyer de la Maion Bodzérane
    Inscription obligatoire d'ici le 30 novembre 2026 par mail à greffe@bougy-villars.ch

Afin de vous permettre de préparer cette séance, nous vous invitons à prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, ainsi que des préavis municipaux, disponibles sur le site internet communal www.bougy-villars.ch, onglet : Autorités – Conseil général.

Pour le Bureau du Conseil général :

Le Président
Alain Palombini

La Secrétaire
Liliane Meylan

Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.

LE MOT DE LA MUNICIPALITÉ

Chères habitantes, chers habitants,

Cette fin d'année 2026 marque le lancement d'une nouvelle législature pour ces cinq prochaines années. Une équipe municipale enthousiaste s'attache ainsi à traiter les nombreux dossiers qui lui sont soumis et à décider sur des sujets aussi divers que variés chaque mardi matin au greffe municipal, ceci dans une volonté de poursuivre le travail en cours et de répondre aux attentes de la population.

Cette nouvelle législature s'accompagne également d'un renouvellement du personnel de l'administration communale. Depuis le mois d'août, Madame Lucia Conti a repris les fonctions de secrétaire municipale, secondée par Monsieur Alex Nunes, adjoint, et Monsieur Corentin Gudit, délégué de la fiduciaire Heller à la bourse communale. Madame Célia Maghalaes pour la conciergerie et Monsieur Damien Liard pour la voirie complètent brillamment les forces vives au service de notre Commune.

Plusieurs projets importants jalonneront cette législature. Ils y seront présentés au travers des préavis soumis au Conseil du 4 décembre prochain. C'est ainsi une excellente occasion, s'il n'y en avait qu'une, d'assister au Conseil général, dans le public ou en qualité de membre assermenté.

L'amélioration de l'éclairage public, la rénovation de l'église, ou encore les réflexions autour de la transition énergétique, figurent au programme. Autant de projets qui traduisent la volonté municipale de se projeter avec confiance dans l'avenir en préservant la qualité de vie et le caractère de Bougy-Villars.

Nous vous remercions de la confiance accordée aux Autorités communales et vous souhaitons de très belles fêtes.



La Municipalité

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE

L'administration communale sera fermée pour les fêtes de fin d'année du 24 décembre 2026 au 10 janvier 2027. Réouverture aux horaires habituels dès le 11 janvier à 8h00.

La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année, ainsi que leurs meilleurs vœux pour 2027 !



DÉNEIGEMENT : PENSEZ À LA SÉCURITÉ !

Avec l'arrivée de la saison hivernale, la neige et le verglas font leur retour. Si les paysages enneigés peuvent être féériques, ils représentent également un danger pour les piétons et les usagers de la route. Dès lors, le déneigement des accès aux habitations, des chemins privés et l'entretien des toitures ne doivent pas être négligés.

Les propriétaires ont ainsi pour obligation de veiller au déneigement et à la sécurisation des accès à leur habitation, des escaliers et des chemins privés. Ils demeurent responsables en cas de chute ou d'accident sur leur bien-fonds. Les toitures doivent également être contrôlées et déneigées si nécessaire, afin de prévenir les risques liés aux chutes de neige et à la formation de glaçons.

La Municipalité rappelle également qu'en vertu de l'article 48 de la Loi sur les routes (LRou) le propriétaire d'un fonds riverain d'une route est tenu de recevoir la neige rejetée sur celui-ci lors du service hivernal. Dans la mesure du possible, ceci est limité au strict nécessaire. Il est également rappelé qu'en vertu du règlement d'application de la LRou, la Commune n'est pas tenue d'enlever les amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et les autres aménagements des propriétés privées. Enfin, les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route ni à y déverser celle provenant des toitures.

Quelques bons réflexes pour passer l'hiver en toute sécurité :

- Déneiger régulièrement les entrées, escaliers et chemins privés.
- Éliminer les plaques de glace et, si nécessaire, sécuriser les passages glissants au moyen de gravillons ou de sels de déneigement
- Surveiller les toitures intervenir lorsque l'accumulation de neige ou la présence de glaçons présente un danger. Ne prenez pas de risques et faites intervenir un professionnel si nécessaire !
- Signaler les zones présentant un risque de chute de neige ou de glace.
- Entreposer la neige déblayée dans un endroit approprié, sans encombrer la voie publique ni empiéter sur la propriété d'un voisin.

Qui effectue le déneigement ?

Le service communal de la voirie, accompagné d'un prestataire, est chargé de déneiger les routes et domaines publiques. Les accès principaux sont traités en priorité, puis les routes et chemins secondaires.

S'agissant des domaines privés, le recours à un tiers pour effectuer le travail ne dispense pas le propriétaire de veiller à la sécurité de sa parcelle.

En cette période hivernale, nous comptons sur la vigilance et la collaboration de chacun afin de garantir des déplacements en toute sécurité.



Merci à toutes et à tous pour votre collaboration !

Information coupe de bois



Une coupe de bois sera réalisée début 2027, au sud-est de la parcelle communale 307. Cette intervention consiste en la réalisation d'une lisière étagée et s'inscrit dans le cadre de la revitalisation des lisières et de la promotion de la biodiversité en forêt.

La lisière étagée

Une lisière forestière étagée, également appelée lisière structurée, est une zone de transition entre la forêt et un milieu ouvert (prairie, champ, pâturage, etc.), caractérisée par une succession progressive de différentes strates de végétation.
Contrairement à une lisière abrupte, où les grands arbres côtoient directement le terrain ouvert, une lisière étagée présente une transition progressive entre les végétations basses et les arbres de haute futaie.



Source: https://forets-sarine.ch/competences/biodiversite/soins-aux-lisieres/

Source: https://forets-sarine.ch/competences/biodiversite/soins-aux-lisieres/

Plus d'informations sur https://www.vd.ch/environnement/foret/subventions-pour-les-forets/biodiversite
ou via la commune à florent.morandi@bougy-villars.ch

TAXI-BUS NOCTURNE : LE CONNAISSEZ-VOUS ?
ROLLE ↔ BOUGY-VILLARS

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Choisissez votre trajet sur l'application CFF.
2. À votre arrivée à la gare de Rolle, ou un peu avant, réservez obligatoirement le taxi-bus en téléphonant au numéro du prestataire ABC Taxi qui s'affiche dans l'application : 022 361 45 45
3. Le taxi ABC vient vous chercher à la gare de Rolle, dans les minutes qui suivent votre arrivée.
4. Il vous conduit directement à votre destination, notamment à Bougy-Villars.

À SAVOIR

La réservation est obligatoire — même 10 minutes à l'avance suffisent.

La prise en charge se fait uniquement à la gare de Rolle.

Un supplément de CHF 3.–. est demandé pour ces trajets de nuit.

Toutes les courses figurent dans l'application CFF et apparaissent comme des horaires de bus réguliers.

Ne cherchez pas un bus : c'est un Taxi ABC qui viendra vous chercher !

Réservez votre Taxi-bus et rentrez à bon port !



Commune de Bougy-Villars

RAPPEL IMPORTANT

Nuisances liées aux chiens





Ces derniers mois, de nombreux cas de nuisances liées aux chiens ont été portés à la connaissance de la Municipalité. Ainsi, cette dernière tient à rappeler ce qui suit :

Réglement communal de police

SECTION 6 - DE LA POLICE ET DE LA PROTECTION DES ANIMAUX

Art. 86. Ordre et tranquillité publics

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour empêcher ceux-ci de :
[...]
b. troubler l'ordre et la tranquillité publics ;
[...]
d. gêner le voisinage, notamment par leurs cris et leurs odeurs ;
e. errer sur le domaine public
f. salir la voie publique, trottoirs, parcs et promenades. Les détenteurs d'animaux qui ramassent immédiatement les souillures ne sont pas punissables ;
[...]

Art. 87. Chiens

[...]
al. 4 Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit :
a. le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner ou porter atteinte aux usagers ;
b. être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou le geste.

Le non respect de ce qui précède est passible de sanctions, conformément à l'art. 11 al. 1 du Règlement communal de police.

Nouveaux composteurs pour vos déchets de cuisine

La Municipalité a fait installer de nouveaux composteurs pour éliminer vos déchets de cuisine de manière écologique.



Mode d'emploi, en bref :

1 Déposez vos déchets de cuisine



2 Recouvrez de copeaux



3 Et c'est tout !





Pas de sac dans le composteur !

Aucun sac, ni sac biodégradable, ni sac compostable, ni sac plastique.

Réseau Santé HAUT-LÉMAN
Réseau Santé LA CÔTE
Réseau Santé RÉGION LAUSANNE
Réseau Santé NORD BROYE

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE ?

Problème de santé

NON-VITAL

Contactez en priorité :
- Votre médecin traitant·e
- Votre organisation de soins à domicile
- Votre pharmacie

Si indisponibles :

VITAL

Appelez le 144

APPELEZ LA CENTRALE SANTÉ AVANT DE VOUS RENDRE AUX URGENCES

058 6 116 116

ADULTES ET ENFANTS – APPEL NON SURTAXÉ

La centrale évalue votre état de santé, vous conseille et vous oriente vers le service le plus adapté à votre cas.

- CONSEIL
- DENTISTE
- PHARMACIE
- MÉDECIN DE GARDE, ÉQUIPE MOBILE INFIRMIÈRE
- PERMANENCE MÉDICALE
- SERVICE D'URGENCES

Version 2 – Novembre 2026

NOUVELLE LOI VAUDOISE SUR L'ÉNERGIE

Ce qui change pour les propriétaires dès le 1er janvier 2027

LES OBJECTIFS DE LA LOI

Réduire la consommation d'énergie • Développer les énergies renouvelables locales
Réduire la dépendance aux énergies fossiles • Stabiliser les coûts à long terme

VÉRIFIEZ CE QUI CHANGE POUR VOTRE BÂTIMENT

Bâtiment construit avant 1986, sans certificat énergétique (CECB)

Alors, vous devez... faire établir un CECB et annoncer la classe énergétique à l'administration cantonale (Direction de l'énergie).

Délai : d'ici 2032.

Rénovation de toiture ou surélévation planifiée

Alors, vous devez... installer des panneaux solaires photovoltaïques.

Quand ? Lors de la planification des travaux.

Bâtiment classé F ou G au CECB et de plus de 750 m² de surface chauffée

Alors, vous devez... isoler le bâtiment pour atteindre au minimum la classe D du CECB.

Délai : d'ici 2037 pour la classe G et 2042 pour la classe F.

Parking collectif desservant trois logements ou plus

Alors, vous devez... pré-équiper les places de parking pour accueillir des bornes de recharge électrique.

Quand ? Lors de toute construction neuve ou rénovation lourde.

Chauffage fonctionnant au mazout ou au gaz

Alors, vous devez... lors de son prochain remplacement, installer un système alimenté par une énergie renouvelable (pompe à chaleur, chauffage à distance, bois ou solaire).

Délai : au plus tard en 2042 si installé avant 2020, ou en 2047 s'il a été installé après 2020.

PAR OÙ COMMENCER ?

Obligations, aides et conseils : faites le point.
Le Guichet Énergie Vaud vous oriente :
www.energie-vd.ch

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROPRIÉTAIRES

Guichet numérique, simplification des démarches, aides financières, dérogations lorsque nécessaire et renforcement de la formation dans les métiers de la transition énergétique.

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) • Direction générale de l'environnement (DGE) • Direction de l'énergie (DIREN)
©vd.ch • octobre 2026

FÊTE D'HALLOWEEN ET SOUPE COMMUNALE

Un immense merci à toutes les personnes qui ont participé à la fête d'Halloween samedi 31 octobre ! Votre bonne humeur et vos magnifiques déguisements ont rendu la soirée frissonnante !

Les enfants, tout sourire, ont su profiter des jeux et des bonbons offerts. Merci pour ce beau moment de partage et de convivialité au sein du village !





UN ECUSSON EN CADEAU

L'administration communale possède un stock d'écussons autocollants aux couleurs de Bougy-Villars. Ils sont mis gratuitement à disposition de la population.

Que ce soit pour décorer un objet, garder un souvenir ou afficher fièrement ses couleurs, chacun peut en profiter. Les personnes intéressées peuvent retirer gratuitement leur écusson auprès de l'administration communale, dans la limite du stock disponible.

Une belle occasion pour afficher son attachement à Bougy-Villars !



AGENDA ET FENÊTRES DE L'AVENT

3 décembre à 18h30	**Fenêtre de l'Avent** par les familles Wurlod-Christen, Serono-Régis, Chevallay-Demierre Place de l'Ancienne Eglise 9 à 19
9 décembre à 18h30	**Fenêtre de l'Avent** de l'Auberge communale et de l'association Bougy-Bouge Devant la terrasse de l'Auberge
11 décembre à 18h30	**Fenêtre de l'Avent** par la famille Rosset-Blaser Grand-Rue 42
12 décembre de 10h à 12h	**Remise des sapins de Noël** devant le local de la Voirie, chemin de Sus-Villars 1
14 décembre à 18h30	**Fenêtre de l'Avent** par la Famille Baillif Grand-Rue 46
19 décembre de 16h à 19h	**Fenêtre de l'Avent** de la Municipalité au Caveau communal et distribution de vin chaud par des bénévoles
17h00	**Arrivée du Père Noël des enfants**
6 janvier 2027	**Galette des rois des ainés** à la Maison Bodzérane





SAPINS DE NOEL

La Municipalité est heureuse d'offrir à nouveau des sapins de Noël aux habitants de Bougy ! Venus tout droit de nos forêts, ils viendront égayer votre salon durant les fêtes de fin d'année.

Commandez-les jusqu'au **3 décembre** et venez les retirer **samedi 12 décembre entre 10h et 12h devant le local de la Voirie situé au chemin de Sus-Villars.**

✂ .....

Nom : _____ Prénom :_____

Adresse : _____

Taille approximative souhaitée (cm) :_____

Conditions :

- **Délai de commande : 3 décembre, par courrier, ou par email à greffe@bougy-villars.ch**
- **La taille choisie ne peut être garantie et dépendra de la disponibilité.**
- **Les sapins <u>non retirés</u> seront facturés CHF 25.-.**
- **Aucune livraison à domicile ne sera faite.**



Noël des Aînés

Et à toutes les personnes désirant
partager un moment convivial

Mardi
8 décembre à 11h30

Repas, chants et message de Noël

A la maison de Commune à Lavigny
(Rue de l'Eglise 2)

Merci de vous inscrire au secrétariat paroissial 021 808 51 18
ou à Geneviève Grin 079 826 83 51 jusqu'au 2 décembre
Pour un transport, veuillez sans autre le demander
Parking possible vers le pavillon des Amandiers

Avec le soutien des communes de la paroisse

Paroisse de l'Aubonne
Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud

Samedi 19 décembre 2026

Tournée du Père Noël

HORAIRE

09H30 SAINT-OYENS

10H15 SAUBRAZ

11H00 ALLAMAN

11H45 MONTHEROD

14H45 ST-LIVRES

15H30 LAVIGNY

16H15 FÉCHY

17H00 BOUGY-VILLARS

18H00 AUBONNE



SDA
Société de
Développement
d'Aubonne
et environs

Aubonne

www.aubonne-tourisme.ch

Pour les fêtes,
ou toute autre occasion,
pensez aux vins de nos vignerons !

MAISON
BLANCHARD
BOUGY - VILLARS

www.maison-blanchard.ch

PURA ME MOVENT
SWISS WINE

www.puramemovent.com

M E Y L A N

vignerons de père en fils depuis 1689

www.meylan-vigneron.ch

DOMAINE DE FISCHER
FAMILLE H-B RIS, BOUGY - SUISSE

www.domainedefischer.ch

